

Denier de César et denier de Dieu

Les impôts et redevances sont une préoccupation de tout temps, comme la sauvegarde des droits coutumiers. On connaît le détail de la taille perçue au XIII^e siècle au profit du comte ; elle est révélatrice de la richesse des divers hameaux : Wierde doit 75 sous, Sart-Bernard 42 sous, Wez (Waim) et Basseilles (Bacheles) ensemble 40 sous, Mont (Mons) 30 sous, Arville 7 sous et Montigny (Montingni) 5 sous. Il n'est pas encore question d'Andoy en tant que tel.

Les documents, litiges et relevés de nature fiscale sont d'ailleurs des sources précieuses à bien des égards ; amusantes parfois, telle, à la fin du Moyen Âge, l'affaire des Wierdois et du pont de Jambes...

Pour lever justement l'impôt, il faut connaître la richesse des contribuables, et diverses démarches sont entreprises à cette fin, qui donnent une idée de l'importance des villages et de leur patrimoine foncier. En 1464-1465, le compte communal de Namur détaille une aide levée pour les fortifications de la ville ; la paroisse de Wierde où il y a le *relation et rapport du curé dudit lieu 26 feux, y compris 5 maisons de chervage*, est imposée pour 15 florins. En 1469, une *déclaration des villes champêtre avec le nombre des feux estans en icelles* » fait état de douze feux à Wierde et douze à Andewain.

Les « terriers »

Wierde

Cense de l'abbaye de Grandpré, tenue par Denis Kinart censier, 2 charrues.

Cense de S de Maillien, 2 charrues.

Cense de Repeau, appartenant à Thierry Hannon et tenu par Pierre le Paisible, 3 charrues.

Moulin du Tronquoy, appartenant au S de Grandpré, 1 charrue.

Cense du Tronquoy, appartenant au même, et louée par le S Maillen du Sart, 2 charrues.

Cense appartenant à Jacques de Haut, pour lui-même, 1 charrue.

Outre ces grandes fermes, on compte vingt-trois maisons occupées par les Wierdois du temps : Parent, Grégoire, Fontaine, Werotte, Chaveau, Radu, Lambert, Malcorps... On y trouve souvent des veuves, telles la veuve de Michel Grégoire, chargée de trois enfants, ou Agnès Malcorps, chargée d'un enfant.

Andoy

Cense de Thierry Hannon, tenue par Léonard Guillaume, 3 charrues.

Cense de Benoist de Villers, tenue par Blaise de Huy, 1 charrue.

Cense de l'abbaye de Géronsart, tenue par Nicolas de Liégeois, 3 charrues.

Cense de Lardinois le Jeune à la Perse (La Perche) dudit Andoy, qui tient par valet et servantes, 1 charrue.

Ceci est encore très imprécis à côté des *terriers du comté de Namur*, inventaire du patrimoine foncier dressé en 1602-1603 sur ordre du souverain à des fins fiscales. Ils s'intitulent plus exactement : *Rapport et relation que à monseigneur le conte d'Egmont, prince de Gavre (...) gouverneur, capitaine-général et Souverain Bailly du pays et comté de Namur, et à messieurs les députés des Prélats et nobles dudit pays, font Anthoine Minet, Adolphe Dubois et Pierre Henrart... visitation et examen général du porté, grandeur et extension de tous les offices, villaiges et hameaux dudit comté de Namur*. Les terriers donnent une vue des principales propriétés de Wierde et Andoy à l'époque. Sans surprise, l'abbaye de Grandpré et le sieur de Maillen disposent des plus importants patrimoines fonciers, mais on remarque aussi le nom de

Thierry Hannon, qui donne en location un total de 6 charrues ; le bourgmestre ou chairier de Namur possède à Wierde l'importante ferme de Reppeau. On notera que les surfaces sont mesurées par « charrue », étendue de terre susceptible d'être cultivée en un an avec un soc, soit 30 bonniers ou un peu plus de 28 hectares. En 1612, la charrue est taxée à 7 florins et 7 sols ; le manouvrier (ouvrier agricole) lui-même est mis à contribution pour une demi-charrue, ce qui suscite des doléances : *plusieurs se plaignent qu'il n' y a égard aux plus nécessiteux.*

Ces contributions ne doivent pas faire oublier les impôts indirects, qui amènent aussi leur lot de récriminations. Ainsi, en 1719, les bourgeois de Wierde et d'Andoy entendent être exemptés de la gabelle sur les bières : des citoyens réclament auprès du mayeur de Namur et du Magistrat de la ville,

Avant de verser le denier de César, on paie celui dû à Dieu. Tout au long de l'Ancien Régime, les bénéfices ecclésiastiques sont une charge pour la collectivité. En 1533, le dénombrement de ces revenus dans le comté indique que le curé de Weerd et Wez (...) a par an à cause de sa dite cure dont il doit rapporter la valeur souz le doyen de Chiney, pays de Liège (...) 50 muys tiercé, assavoir 2 m espeulte et 1 m avene, valent 36 livres 12 sols 4 deniers. (...) Item le clerc ou coustere a par an 6 muids d'espeautre, valent 4 livres 16 sols. En comparaison, l'abbaye de Grandpré a un revenu total de 3.676 livres 9 sols 2 deniers.

Les liens, on l'a vu, sont étroits entre la paroisse de Wierde et Géronsart. Deux curés de la paroisse deviennent même pères abbés. Augustin Jacoby, de Namur, est le premier ; entré à l'abbaye en 1699, il reçoit la charge de la cure de Wierde en 1705 et est élu abbé quarante ans plus tard, jusqu'en 1753. Le dernier supérieur de Géronsart, qui connaîtra la Révolution, verra les biens de sa maison confisqués et les moines dispersés, est d'abord curé de Wierde en 1753 : il s'agit de Jean-François Taziaux, né à Jambes en 1702, coadjuteur en 1769 et abbé de 1770 à 1794 ; en son grand âge, l'ordre de l'abbaye se relâche et il doit se faire aider par un nommé Nicolas Chandelle. De simples moines sont aussi curés de Wierde : Nicolas Dohet, de Namur, de 1638 à 1646, Jean Grégoire, de Liège, de 1677-1705, Antoine Schrassert, de Namur, en 1791. Géronsart a aussi la collation des cures d'Erpent, Maizeret, Wierde et Andoy, ainsi que le vicariat des Tombes.

État des biens de l'abbaye en 1752

Wierde :

Biens fonds : une maison pastorale avec jardin, ahanière (enclos labourable) et verger de 3 journaux évalués à 30 florins de revenus ; un demi-bonnier de bois, rapportant annuellement 1 florin 5 sous ; 1 bonnier 27 verges de terre labourable valant 10 florins ; un demi-bonnier de trieu (friche) sans rapport.

Dîmes ⁹⁴ : le curé a pour portion congrue une partie de la grosse dîme levée au profit de l'abbaye et rapportant annuellement 20 muids d'épeautre, 14 muids d'avoine et 4 muids de seigle, évalués à 254 florins 10 sous, et une partie de la menue dîme évaluée à 20 florins ; il recueille aussi directement la menue dîme sur une partie de la paroisse de Wierde, laquelle vaut 50 florins.

Andoy :

Biens fonds : Une maison pastorale avec jardin et pachis (pâturage) contenant un demi-bonnier 15 verges évalués à 30 florins, 1 bonnier 21 verges de terre labourable estimés annuellement à 8 florins 6 sous.

Dîmes : la menue dîme d'Andoy valant en année commune 35 florins.

Rentes en grain : 35 muids d'épeautre et 15 muids d'avoine, estimés à 224 florins 5 sous.

Peu avant la Révolution, le domaine de Géronsart s'est étendu à Andoy, puisqu'on y relève une ferme contenant 77 bonniers 1 journal et 69,5 verges, le bois Jeumon pour 66,5 bonniers 48 verges et le bois des Bolettes d'une superficie de 2 bonniers 2 journaux 58 verges.